

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2021 Délibération n°DEL-2021-0029

OBJET:

Ouverture de crédits anticipée – attribution d'une avance sur la subvention 2021 versée à l'EPIC Domaines Skiables communautaires du Grésivaudan

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 67
Pouvoirs : 3
Absents : 0
Excusés : 7
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 01/02/2021

et affichage le

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ Le 25 janvier 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 19 janvier 2021.

Présents: Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, François VIDEAU, Régine VILLARINO Carole BEYLIER, Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA

Le Grésivaudan attribuera une subvention d'exploitation à l'EPIC Domaines Skiables communautaires du Grésivaudan d'un montant de 1 985 248 € pour l'année 2021.

Il est nécessaire de verser de manière anticipée une partie de cette subvention à l'EPIC Domaines Skiables Communautaires du Grésivaudan, de façon à lui permettre de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2021.

Ainsi, afin de permettre à l'EPIC Domaines Skiables Communautaires du Grésivaudan de faire face à ses engagements de début d'exercice, Monsieur le Président :

- propose de verser un acompte sur la subvention 2021 versée à l'EPIC Domaines Skiables Communautaires du Grésivaudan, sans attendre le vote du budget primitif 2021, établi à un montant d'un tiers de la subvention de fonctionnement pour l'année 2021, soit 661 750 €,
- s'engage à inscrire la subvention au budget primitif 2021, en dépenses de fonctionnement, chapitre 65 article 65737 SKI.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 25 janvier 2021

Le Président, Henri BAII F

Mart 540330 - 09 10 Platiente 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.